

**Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève.**

**Rapport de M. Olivier Fiumelli.**

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le mardi 26 janvier 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Issaz, pour étudier cette proposition, puis sous la présidence de M<sup>me</sup> Christiane Olivier pour étudier la proposition PR-712 relative à une résolution sur le budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève et la proposition PR-764 relative au budget de la saison 2010-2011. Puis la commission des finances s'est réunie le 3 mars 2010 pour approuver la proposition PR-763; les deux autres objets ont été votés à une autre date par la commission des arts et de la culture et font l'objet d'un autre rapport.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour l'excellence de son travail.

**Préambule**

C'est en vertu de l'article 10, chiffre 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2008-2009.

Ces comptes ont été révisés par la société Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA. Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009.

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2008-2009, en votant le projet d'arrêté présenté dans la proposition PR-763.

### **Séance du 26 janvier 2010**

*Audition, par les deux commissions, de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, chargé du département de la culture, accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du département, M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, et M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, accompagné de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière du Grand Théâtre*

En introduction, M<sup>me</sup> Bertani informe qu'elle n'a pas de déclaration à faire sur les comptes, si ce n'est de faire remarquer qu'ils sont équilibrés.

La commission passe à l'examen du document page par page.

Un commissaire demande comment fonctionne la répartition des servitudes et pourquoi, parfois, il y en a et d'autres fois pas.

M. Mugny répond qu'il y a toujours les mêmes servitudes pour le Conseil administratif pour les six premières représentations des opéras et des places pour le Conseil municipal. Il précise qu'il y a moins de place pour les ballets et au Bâtiment des Forces-Motrices. M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que les servitudes sont régies par la convention d'exploitation. M<sup>me</sup> Bertani précise que l'ensemble des servitudes coûtent environ 350 000 francs.

Le commissaire demande si un autre accord serait possible et s'il ne serait pas envisageable de se répartir dans la loge si elle n'est pas occupée.

M. Mugny répond que ce n'est pas exclu. Il note qu'il y a assez peu de places, mais que ce sont de bonnes places. M<sup>me</sup> Bertani précise que les dix places pour le Conseil municipal coûtent 20 000 francs.

Le commissaire fait remarquer que l'on ne peut pas acheter de places dans la loge officielle.

M. Mugny répond que c'est possible en dehors des périodes de servitude.

Un commissaire remarque qu'il y a des places invendues et que cela constitue un problème de subventionner des places vides. Il demande si une réflexion a été entamée pour diminuer ces invendus.

M. Mugny répond qu'il est possible de proposer des invitations au dernier moment, si c'est possible, mais il faut aussi faire attention que les gens n'attendent pas le dernier moment pour avoir des places meilleur marché.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que la billetterie est un art difficile. Elle ajoute que les places qui partent en premier sont étonnamment, à Genève, celles des catégories les plus basses et qu'il est prévu d'analyser ce phénomène.

M. Mugny ajoute que cela montre que le théâtre est fréquenté par des gens modestes.

Un commissaire demande si l'on pourrait mettre des places à la disposition des institutions du secondaire en établissant un tournus. Il souligne que l'on a intérêt à ce que les écoles fréquentent le Grand Théâtre, car cela constitue une fidélisation à long terme et une préparation du public de demain.

M. Mugny répond que cela implique de prendre le risque qu'ils viennent et qu'il n'y ait pas d'invendus. M<sup>me</sup> Bertani relève que le Grand Théâtre a accueilli 1500 élèves pour voir *L'Histoire du Soldat*.

Une commissaire fait remarquer qu'il faudrait aussi renégocier la loge du Conseil d'Etat qui ne verse que 50 000 francs pour tout le travail pédagogique fourni par le Grand Théâtre. Elle demande si une manifestation volontariste du Conseil municipal constituerait une aide dans les négociations avec le Canton.

M<sup>me</sup> Bertani répond que toute aide dans ce sens serait la bienvenue.

Une commissaire demande si les avantages octroyés aux abonnés sur les DVD concernent des productions du Grand Théâtre.

M. Mugny répond par l'affirmative et précise qu'ils pouvaient bénéficier de 10% de rabais.

Une commissaire demande si les productions déclassées sont dispersées ou détruites.

M<sup>me</sup> Lamagat répond qu'elles sont détruites, mais que l'on conserve les costumes et qu'ils peuvent faire l'objet de prêts à des compagnies de théâtre.

Une commissaire demande à quoi correspond la somme supplémentaire attribuée comme prime.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que c'est la prime de 1000 francs que le Conseil administratif a accepté de verser au personnel de la fondation pour égalité de traitement. Elle ajoute qu'une partie a été financée par un non-dépensé dans la masse salariale pour des postes qui n'ont pas été repourvus tout de suite.

La commissaire rappelle que cette prime de 1000 francs avait été octroyée aux fonctionnaires en raison des blocages des augmentations de salaire. Elle se demande s'il est justifié que le personnel non fonctionnaire ait bénéficié de cette prime.

M<sup>me</sup> Bertani explique que le conseil de fondation a pris cette décision pour garantir l'égalité de traitement des employés et qu'il en va de même pour les cinq semaines de vacances.

La commissaire reste sur sa réflexion, puisque la retenue n'avait été faite que sur le salaire des fonctionnaires.

Une commissaire demande une explication sur la réserve d'exploitation figurant en page 35 pour le non-dépensé.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que la proposition indiquait qu'il s'agissait d'améliorer le matériel informatique et d'installer le Service des ressources humaines nouvellement créé. Elle précise qu'ils avaient reçu l'accord du Contrôle financier. M<sup>me</sup> Bertani explique qu'il fallait d'abord faire un audit, que l'on a donc perdu du temps, et que le Contrôle financier a autorisé la dépense d'ici au 31 décembre 2009, ce qui dépassait le budget saisonnier mais pas calendaire.

La commissaire s'étonne que le Contrôle financier ait autorisé une réserve.

M<sup>me</sup> Bertani répond que ce n'est pas une réserve, mais un non-dépensé. M. Mugny ajoute que cette pratique est courante dans le milieu artistique et que le Contrôle financier ne s'y oppose pas. M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il ne faut pas les soupçonner de quelque chose de malhonnête et qu'ils n'ont rien à se reprocher.

La présidente remarque que c'est tout à fait clair et que, du moment que le Contrôle financier a été saisi, il n'y a pas de problème.

La commissaire répond qu'elle n'a jamais porté de telles accusations.

Une commissaire demande quelles indemnités ont été versées aux danseurs ayant quitté la compagnie.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique qu'il s'agit de soldes de vacances non prises qui ont été payées aux danseurs et danseuses qui quittaient la compagnie à la fin de la saison 2008-2009.

Une commissaire demande de quoi sont constituées les recettes diverses.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique que ce poste, présentant un total de 257 654 francs, est principalement composé des remboursements reçus des assurances (maternité et accidents), ainsi que des recettes tirées de la vente de divers produits (T-shirts, DVD, affiches, livres, etc.).

Une commissaire demande comment on explique le manque à gagner de 89 000 francs sur les ballets et elle souligne que c'est la première fois que les tournées ne rapportent pas.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il y a moins de productions et que cet élément devra être analysé. Elle ajoute qu'il y a probablement moins de propositions de tournées et que, moins l'offre est importante, moins il y a de rentrées.

Une autre commissaire appuie la remarque de sa collègue à propos du ballet et elle ajoute que ce n'est pas dû à une baisse de qualité de celui-ci. Elle estime qu'il y aura moins de bénéficiaires, dans un premier temps, puis que les tournées deviendront une charge.

Dans une réponse écrite parvenue ultérieurement, M<sup>me</sup> Bertani indique que, sur la saison 2008-2009, les tournées du ballet sont déficitaires de 10% (recettes 805 373 francs, dépenses 894 882 francs, soit une différence de 89 509 francs). Cette différence est principalement due à deux raisons:

- il avait été convenu, après le début de la saison – ce qui explique pourquoi le montant n'avait pas été mis au budget – avec Pro Helvetia que cette institution subventionnerait la saison de danse à raison de 100 000 francs. Finalement, Pro Helvetia a dû, tardivement, diminuer sa subvention pour la porter à 60 000 francs, alors que le plan de tournées était déjà établi. Cela explique donc la différence de 40 000 francs;
- lors de la saison 2008-2009, le ballet a effectué deux tournées importantes, l'une au Canada, l'autre en Australie, tournées certes prestigieuses mais coûteuses. De plus, cela a impliqué des variations des taux de change et des variations des coûts des billets d'avion (supplément carburant, par exemple). Cela explique la différence de 50 000 francs environ.

Une commissaire souligne que la buvette accuse un déficit de 124 000 francs.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'elle a déjà répondu à cette question. Elle précise que les soirées prestige diminuent et que cela dépend de la programmation (nombre et durée des entractes). M<sup>me</sup> Lamagat ajoute que *La Flûte enchantée*, qui avait fait salle comble l'année précédente, accentue la différence.

Un commissaire déclare qu'il est intéressant de voir le compte d'exploitation global du Grand Théâtre, soit les comptes de la fondation plus ceux de la Ville, mais il ajoute qu'il aurait aimé avoir la même présentation pour le bilan. Il ajoute qu'il s'intéresse à la valeur du Grand Théâtre, d'autant plus qu'il est question de transfert d'actifs. Il demande quelle est la valeur du Grand Théâtre.

M<sup>me</sup> Bertani répond qu'il faut demander cela à la Ville. M. Mugny répond qu'il se renseignera auprès du département de M. Pagani ou de la Gérance immobilière municipale et que, si l'information n'est pas disponible, il le fera savoir.

Le commissaire répond qu'il sait que cette information est disponible, mais qu'il souhaite qu'elle figure dans un bilan global, comme le compte d'exploitation présenté en page 49 de la proposition.

La présidente ne comprend pas pourquoi le commissaire souhaite que cela figure au bilan des comptes de la fondation.

Une commissaire remarque que le commissaire a fait référence à un transfert d'actifs, mais que cela demeure une question.

Le commissaire précise que c'est une question que le Conseil administratif pose en page 9 de la proposition PR-764.

Un commissaire demande quel type de contrôle effectue l'organe de révision puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le droit de la révision distingue le contrôle «ordinaire» et le contrôle «restreint».

M. Mugny répond que le Grand Théâtre a saisi le Conseil administratif pour lui demander s'il pouvait échapper au contrôle ordinaire et que, comme le conseil de fondation n'a pas la taille pour un contrôle ordinaire, le Grand Théâtre sera soumis à un contrôle restreint.

M<sup>me</sup> Bertani ajoute qu'ils ont néanmoins à l'interne un système de contrôle interne.

Le commissaire déclare que d'autres institutions liées à la Ville et de taille moindre sont soumises à un contrôle ordinaire.

M. Mugny répond qu'il est surpris par cela. M<sup>me</sup> Bertani ajoute que le Grand Théâtre n'est pas soumis à la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF), puisqu'il ne reçoit pas de subvention du Canton et que celui-ci ne peut, par conséquent, pas lui imposer un contrôle ordinaire.

Une commissaire demande si les 1 943 000 francs constituent le fonds de solidarité au 31 décembre ou si cette somme doit être diminuée du montant de 75 000 francs attribué au fonds de réserve.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que ce montant est déjà déduit. M<sup>me</sup> Bertani ajoute que le nouveau règlement du fonds de solidarité prévoit que les revenus resteront dorénavant dans le fonds de solidarité.

Un commissaire fait remarquer qu'il ne retrouve pas, dans le bilan, les biens qui ont une valeur d'assurance de 18 millions de francs mentionnés dans le rapport de l'organe de révision.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que le Grand Théâtre n'a jamais activé ses décors et ses accessoires, bien qu'ils soient assurés, parce que ces éléments valent tout et rien. Elle explique que certaines productions tournent encore quinze ans plus tard et que d'autres pas. Elle estime que la conservation des décors est une question sans fin.

Le commissaire demande si cela vaut alors la peine de les assurer.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que cela comprend aussi la valeur des machines et qu'il est préférable que les décors soient assurés.

Une commissaire demande s'il existe un inventaire des biens assurés.

M<sup>me</sup> Lamagat répond que l'inventaire n'est pas à jour et que c'est un chantier qui va être lancé.

### **Séance du 3 mars 2010**

#### *Prise de position de la commission des finances*

Une commissaire socialiste annonce que son groupe s'abstiendra tant qu'une évaluation globale et générale du fonctionnement du Grand Théâtre n'aura pas été faite et tant qu'il n'y aura pas un budget en fonction des nécessités et non des moyens alloués. Elle tient à relever deux points: d'une part, le déficit de la buvette dont la gestion ne revient pas, selon elle, à la Fondation du Grand Théâtre, d'autant plus qu'elle présente un déficit de 124 000 francs et, d'autre part, le déficit du ballet sur les tournées, qui s'élève à quelque 90 000 francs, qui pourrait laisser présager de futures exigences financières pour le maintien du ballet.

La présidente demande si la commissaire socialiste souhaite que la réflexion globale dont elle parle soit menée par la commission des finances.

La commissaire répond qu'il faut que la Fondation du Grand Théâtre mène cette réflexion, afin que l'on cesse de proposer des budgets avec un déficit de 2 500 000 francs. Elle ajoute que les comptes du Grand Théâtre sont corrects, mais qu'ils sont la conséquence du budget actuel. Elle souligne encore que la prime de 1000 francs, octroyée aux fonctionnaires, n'aurait pas dû être payée au personnel n'appartenant pas à la fonction publique, étant donné que ces personnes n'avaient pas vu leurs annuités supprimées. Elle s'étonne que la droite ne parle pas ici de municipalisation rampante, alors qu'elle le fait pour d'autres domaines. Elle souligne que la municipalisation des postes en cours n'est que le retour à ce qui avait été depuis toujours. Elle ajoute être en faveur d'une telle municipalisation.

Un commissaire radical annonce que son groupe estime que les comptes du Grand Théâtre ne reflètent pas l'exacte réalité économique, car le bilan ne rime à rien puisque la valeur du Grand Théâtre n'est pas incluse. Ils saluent cependant le fait qu'il y ait des pistes de réflexion à ce sujet comme un transfert d'actifs. Il précise que les comptes de fonctionnement sont corrects et qu'ils peuvent être approuvés. Il ajoute que les radicaux saluent l'excellent travail du conseil de fondation et qu'ils sont particulièrement satisfaits des rapports entretenus avec le membre représentant leur parti qui les informe parfaitement bien. Il termine en disant que les radicaux approuveront ces comptes ce soir, car ils constatent que l'argent est convenablement dépensé pour les buts visés par un établissement artistique.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe va approuver ces comptes, parce qu'ils sont bien tenus et que le conseil de fondation fait du bon travail. Il ajoute qu'ils sont satisfaits d'entendre l'objection du Parti socialiste sur la municipalisation rampante et il rappelle qu'ils avaient déjà remarqué que le Grand Théâtre est la seule institution dans cette position. Il ajoute que cette situation hybride de municipalisation de deux ou trois postes par année présente une cohérence qui n'est pas toujours celle qui serait souhaitée, et que la situation la plus claire serait de démunICIPALISER pour faire en sorte que le chef soit le chef. Il précise que le conseil de fondation emploie aujourd'hui du personnel dont il n'est pas le patron, ce qui est ennuyeux.

Un commissaire libéral indique que son groupe votera les comptes du Grand Théâtre, parce qu'ils sont bien tenus. Ils saluent le travail fourni par le conseil de fondation et leur représentante qui leur donne un retour précis sur ce qui s'y passe. Ils saluent aussi l'arrivée du nouveau directeur, qui a permis un changement positif, notamment en ce qui concerne l'accès des jeunes, pas forcément fortunés mais intéressés, qui constituent un public neuf. Il ne s'exprimera pas ici au nom du groupe libéral sur le budget, puisque c'est du domaine de la commission des arts et de la culture. Il précise cependant que les libéraux continueront à s'opposer à toute forme de municipalisation, qu'elle soit rampante ou galopante.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle que l'Opéra de Paris et la Comédie française sont des théâtres nationaux, où tout le monde est fonctionnaire, même les acteurs, ce qui n'empêche absolument pas la qualité des spectacles présentés. Elle déclare que son groupe pense qu'il est souhaitable qu'un certain nombre de fonctions permanentes, qui sont attachées au théâtre, soient municipalisées. Elle ajoute que, au rythme où cela se réalise, le Grand Théâtre sera tombé en ruines avant que l'on y parvienne. Elle précise que son groupe va suivre le groupe socialiste, parce qu'il estime que les remarques de sa représentante sont assez pertinentes. Elle déclare que, les patrons du Grand Théâtre, c'est nous, à savoir le Conseil municipal, le représentant du peuple. Elle ajoute qu'elle n'est pas enchantée par le nouveau patron, parce que le rétablissement des privilèges dans un théâtre qui est déjà tenu pour extrêmement élitiste ne convient pas à la perspective d'A gauche toute!, qui souhaite une ouverture vers une population qui n'a pas l'habitude ou la chance de développer le goût pour ce genre de musique. Elle déclare donc qu'A gauche toute! s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe approuvera les comptes du Grand Théâtre. Il relève que les recettes d'exploitation couvrent 101,2% des frais directs des spectacles (p. 35 de la proposition) contre un taux de 96,3% en 2007-2008. Il précise que les spectacles sont la raison d'être du Grand Théâtre. Il ajoute qu'il a aussi son idée à propos d'une municipalisation, d'une fondation de droit publique ou d'une régie autonome, mais que c'est une autre question. Il rappelle que la situation actuelle découle de l'interprétation des

statuts par l'ancien conseil de fondation, qui avait réagi au *personal stop* en engageant des collaborateurs sous contrat de droit privé. Il estime qu'il est choquant que deux personnes exerçant la même fonction n'aient pas le même statut. Il ajoute que, si une municipalisation devait être réalisée, il faudrait prendre la responsabilité de tous les fonctionnaires qui seraient licenciés si le théâtre venait à fermer. Il cite l'exemple de l'abattoir en précisant que personne n'avait été congédié. Il pense qu'une régie autonome, du type Hôpitaux universitaires de Genève ou des Transports publics genevois, serait peut-être la solution. Il rappelle encore que le directeur général n'est pas engagé par le conseil de fondation, mais par le Conseil administratif sur préavis du conseil de fondation.

La présidente met aux voix la proposition PR-763 portant sur les comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre.

Elle est approuvée par 10 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 5 abstentions (3 S, 2 AGT).

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*arrête:*

*Article unique.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2008-2009 incluant le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est approuvé.